****

**Académie de Géopolitique de Paris**

DOSSIER DE PRESSE

**COLLOQUE INTERNATIONAL**

**« Quel avenir pour la Palestine ? »**

Mardi 4 juin 2019, de 14h00 à 18h00

à La représentation permanente de la Commission européenne

P A R I S

**E-mail :** **academiedegeopolitiquedeparis@gmail.com**

[**www.academiedegeopolitiquedeparis.com**](http://www.academiedegeopolitiquedeparis.com)

**Téléph. : 01 48 20 14 89**

**Présentation de l’Académie de Géopolitique de Paris**

Fondée par Ali RASTBEEN en 2000 pour développer l’enseignement et la recherche dans les domaines concernant les grands équilibres et déséquilibres géopolitiques du monde contemporain,l’Académie de Géopolitique de Paris est un établissement privé d’Enseignement Supérieur et de recherche, reconnu par le Rectorat de l’Académie de Paris en 2009, qui s’inscrit dans l’esprit des succès remportés pendant dix ans par l’Institut International d’Études Stratégiques dans l’organisation de séminaires, de conférences et au travers de ses publications. L’Académie de Géopolitique de Paris s’est fixé pour tâche première l’enseignement de la géopolitique au plus haut niveau.

Composée de Professeurs de renom et d’imminents chercheurs, doté d’un réseau scientifique international qui ne cesse de se développer avec des chercheurs associés en France et à l’étranger, notamment au Canada, pour mener à bien ces objectifs l’Académie de Géopolitique de Paris – AGP – dispose, structurellement, en plus que son Conseil d’Administration et son Conseil Scientifique, de l’édition de sa revue trimestrielle *Géostratégiques.*

* **L’Académie de Géopolitique de Paris tend à:**

-  instaurer des partenariats institutionnels avec les universités et institutions au Moyen-Orient, avec des associations, centres de recherche ou entités établies en France et à l’étranger qui poursuivent des objectifs similaires ou complémentaires dans le domaine de la géopolitique et de la géostratégie ;

-  créer un espace de dialogue et de réflexion pour des professionnels, enseignants, chercheurs et autres personnalités du monde diplomatique, afin d’enrichir le débat d’idées et de promouvoir des actions utiles à la paix,  au développement et à la bonne gouvernance.

-  développer l’édition et la diffusion de publications scientifiques dans le champ de la géopolitique, de la géostratégie et des Relations internationales.

-  développer les programmes d’enseignement/formation scientifiques, académiques internationaux ouverts sur les pays en post-conflit et post-crises.

**La revue trimestrielle*Géostratégiques***

Dans le paysage fourni des grandes revues internationales d’analyses géostratégiques et géopolitiques, *Géostratégiques* s’impose au tout premier plan tant par la rigueur des travaux universitaires présentés que par la pertinence des thématiques d’autant que le corpus cartographique proposé est d’une qualité remarquable.

Les numéros 1 à 52 de la revue *Géostratégiques* peuvent être consultés gratuitement sur le site officiel [www.academiedegeopolitiquedeparis.com](http://www.academiedegeopolitiquedeparis.com), rubrique Géostratégiques.

**Colloque : Quel Avenir Pour La Palestine ?**

Dans le cadre de ses analyses des grandes questions géopolitiques du monde d’aujourd’hui,

l’Académie de Géopolitique de Paris (A.G.P.), présente ce jour son colloque sur l’avenir de Gaza. Nous bénéficierons d’interventions par des personnalités, parlementaires, diplomates et chercheurs spécialisés de la question et qui apporteront leurs expertises et éclaircissements sur ce sujet.

L’ambition de ce colloque est d’analyser en profondeur l’évolution récente de la crise politique et sociale en Palestine, en mettant en lumière le contexte et l’histoire des événements en cours.

Ce mois de juin 2019 sera le 12e anniversaire du siège de Gaza. Au regard du contexte actuel, il est crucial de revenir sur les questions de fond qui alimentent la crise humanitaire. Les missions de l’ONU sur le terrain, les observations des ONG et tous les acteurs objectifs du développement décrivent une catastrophe sociale de grande ampleur à Gaza, une crise alimentaire majeure mais également une grande difficulté d’accès à l’eau potable, à l’électricité, aux soins. La situation politique est également préoccupante car il apparaît que ces restrictions sont systémiques et liées à l’utilisation fréquente de la violence qui a vu 251 Palestiniens abattus par des snipers depuis un an et des milliers de blessés par tirs ciblés sur les jambes avec des balles mutilantes qui provoquent immanquablement l’amputation.

La provocation à la rébellion pour justifier et accroître ensuite la répression est une arme connue et régulièrement pratiquée en Palestine pour brouiller la perception réelle des enjeux, notamment à destination de la presse et des journalistes qui renvoient les belligérants dos à dos sans différencier ce qui relève de l’instrumentalisation et ce qui est la conséquence du désespoir.

Les contributions des intervenants à ce colloque de l’A.G.P. doivent permettre d’expliciter et d’évaluer les causes et les effets de la stratégie des différents acteurs sur le terrain, la crédibilité et l’avenir de la diplomatie occidentale face à cette situation bloquée, ainsi la nécessité de voir la scène internationale entrer dans le cercle vertueux du rétablissement des droits élémentaires des habitants de Palestine pour une levée du siège qui leur est imposé, la mise en place de la libre circulation des marchandises et des hommes, la création d’un processus de dévolution de  souveraineté politique aux autorités palestiniennes pour qu’elles puissent légitimer leur représentativité de la population.

**PROGRAMME**

**14H00 –** Ouverture :   **Ali RASTBEEN**, Président de l’Académie de géopolitique de Paris :

 **Quelles perspectives de paix pour la cause Palestinienne ?**

**Première Table Ronde**

**Modérateur : Ali RASTBEEN**

**14H20 : Bruno DREWSKI,** Maitre de conférence à l’INALCO, directeur de la revue « La Pensée Libre » , « **Palestine historique : inventer deux citoyennetés sur un même territoire comme étape vers une citoyenneté commune »**

**14H35 : S.E. Michel RAIMBAUD**, Ambassadeur de France et ancien Directeur de l’Office français de protection des réfugiés et des apatrides, « **Palestine : affaire de droit international ou objet de « transaction » ? »**

**14H50 : S.E. Salman ELHERFI**, Ambassadeur, Chef de la Mission de Palestine en France,**« La Palestine et l’Accord du Siècle »**

**15H05 : Jebril RAJOUB**, Président du Comité Olympique de Palestine,**« L’évolution de la crise politique et sociale en Palestine »**

**15H20 : Maître Maurice BUTTIN**,avocat honoraire, président d’honneur du CVPR PO,**« « La loi du retour » des expulsés dits réfugiés, lors de la Nakba »**

**15h35 :** **Artem STUDENNIKOV**, Ministre-conseiller de l’Ambassadeur de la Fédération de la Russie en France,  « **La politique de la Russie en Palestine »**

**15H50 : Questions, Réponses**

**Deuxième Table Ronde**

**Modérateur : PUJO Jean-Luc,**président des clubs « Penser la France »,

Ecrivain, rédacteur en chef de [Politique-actu.com](http://politique-actu.com/)

**16h00 : Naserin ABOUD**, chercheuse en relations internationales, « **Rapprochements entre les états du golfe et le mépris de la question palestinienne »**

**16H15 : Jean-Guy GREILSAMER**, représentant pour l’Union Juive Française pour la Paix. « **Perspectives d’avenir de la Palestine conformes au droit international »**

**16H30 : Christophe OBERLIN,** Professeur de médecine**, « Le Droit humanitaire en Palestine »**

**16H45 : Abdessalam KLEICHE**, chercheur associé au Think Tank ECPHORNA**, « État des lieux des acteurs de la solidarité avec les Palestine : nouveaux enjeux nouveaux acteurs »**

**17H00 : Hilde VAUTMANS** députée au Parlement européen**, « L’Union Européenne et l’avenir de la Palestine »**

**17H15 : Fayçal JALLOUL**, écrivain et journaliste spécialiste du Moyen Orient**, « Le Golan : quel avenir pour un plateau annexé ? »**

 **17H30**: **Alain CORVEZ,** Conseiller en stratégie internationale, **« Le comportement israélien en Palestine est à l’image des règles internationales bafouées par les Etats-Unis dans le monde. »**

**17H45 : Ibrahim ALREFAEE,** Professeur ès sciences politiques à l’Université de Tunis, Président de l’Union des juristes Palestiniens en Tunisie, « **L’Avenir de Palestine face au projet Israélien »**

**18H00 : Questions, réponses**

**18H30 : Fin**

**Quels perspectifs de paix pour la cause Palestinienne ?**

**Ali RASTBEEN**

Président de l’Académie de géopolitique de Paris

En 1799, l'armée de Napoléon Bonaparte entre en Palestine, qui devient ainsi un enjeu de luttes politiques et de conflits scientifiques, à ce jour.

La création de l’Etat d’Israël a commencé par expulser les habitants indigènes dits « Palestiniens », alors que les pays voisins s’impliquent de plus en plus fortement dans ces troubles.

Même les résolutions de l’Organisation des Nations unies (ONU) et de son Conseil de sécurité pour cette région ont été ignorées par Israël lui-même né de cette Organisation ! En transformant l’accord de paix d’Oslo en base de lancement de répression contre les Palestiniens, Israël provoque des violences dans toute la région. Ces troubles sont promus et exploités par les Américains en entachant l’histoire de l’ONU, c’est l’un des exemples de dérive néfaste par les Etats-Unis à travers le monde.

La principale cause de la poursuite de la crise au Moyen-Orient et donc de la propagation du terrorisme réside dans le fait que les Etats-Unis empêchent l’application des décisions du Conseil de Sécurité et de l’Assemblée générale, en apportant leur soutien à Israël contre les Palestiniens et cela depuis cinquante ans. Le Président des Etats-Unis perturbe les accords de paix, par exemple l’accord nucléaire avec l’Iran, et aussi en se retirant de la COP21 l'**Accord de Paris sur le climat**, faisant fi de la pollution, du réchauffement climatique. Il est aussi en train de mener une guerre commerciale contre la Chine et l’UE. C’est un danger universel, il faudrait l’enfermer, il menace la paix dans le monde entier, alors qu’il traite de « pays terroristes » l’Afghanistan, la Syrie, l’Iran, le Pakistan et beaucoup d’autres ! Les ressources énergétiques et la situation géopolitique de la ré­gion constituent les objets d’une rude rivalité entre l’Europe et les Etats-Unis.

Depuis vingt ans le nouveau et petit Etat d’Israël, menace ses voisins et reste insoumis à la loi internationale, tout en déplaçant violemment plus de trois millions de Palestiniens et en provoquant les pays voisins. Et à son tour, cette situation a naturellement ranimé le panislamisme et le « Printemps arabe », ce qui permet aux Etats-Unis d’accuser de « terrorisme » et « dictature » la plupart des pays arabes, d’exploiter « l’obligation de sauver les peuples » et « la responsabilité de propager la démocratie », pour instaurer des dictatures militaires par ci et là.

Le 31 août dernier, Washington a annoncé [la suspension de sa participation financière](https://www.lemonde.fr/international/article/2018/09/01/unrwa-nous-rejetons-et-condamnons-cette-decision-americaine-dans-son-integralite_5348760_3210.html) à l’agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens. Le 8 septembre, Donald Trump a ordonné[la suppression d’une aide de 25 millions de dollars](https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/09/08/les-etats-unis-suppriment-l-aide-financiere-destinee-a-des-hopitaux-palestiniens_5352320_3218.html) (plus de 21 millions d’euros) destinée aux hôpitaux palestiniens de Jérusalem-Est. Enfin, Donald Trump refuse de voir des Palestiniens à l’occasion de débat sur leur sort ou sur une éventuelle solution ou décision.

Parmi les Palestiniens, le groupe Hamas, avec une tendance religieuse, résiste avec opiniâtreté face aux avancées d’Israël, tandis que l’Organisation du djihad islamique, ayant choisi une voie différente de celle du Fatah, bénéficie d’une assise populaire dans l’opposition aux Etats-Unis et à Israël.

Les pays européens ont chacun sa réaction face au sujet de la Palestine : la France y est engagée depuis longue date, l’Espagne annonce son soutien imminent, l’Irlande pareillement, alors que d’autres pays européens se rallient : la Belgique, la Slovénie, le Royaume-Uni, ….

Sans « plan du siècle », c’est maintenant que la France doit s’imposer comme une alternative crédible, en affirmant que le conflit ne pourra être résolu que par la création d’un Etat palestinien indépendant, viable et démocratique. Toutefois depuis près de 70 ans, la France défend aussi le droit d’Israël à être membre de la communauté des nations souveraines. La relation franco-israélienne est politique, économique, culturelle….

En même temps, la France soutient la création d’un État palestinien, à côté d’Israël, avec Jérusalem comme capitale de ces deux États. Le 22 novembre 1974, la France a voté en faveur de la reconnaissance de l’OLP au sein de l’ONU. François Mitterrand a été le premier président français à exprimer en 1982, l’objectif de création d’un État palestinien. En 2010, la France a rehaussé le statut de la Délégation générale de Palestine en France, devenue la Mission de Palestine, avec à sa tête un Ambassadeur. Elle a voté en faveur du statut d’État observateur non-membre de la Palestine aux Nations Unies en novembre 2012, et en faveur de l’érection du drapeau palestinien à l’ONU en septembre 2015.

L’implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est constitue une appropriation illégale de terres qui devraient être l’enjeu de négociations de paix entre les parties sur la base des lignes de 1967. La colonisation est illégale au regard du droit international (notamment au regard de la quatrième Convention de Genève et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies), elle menace la viabilité de la solution des deux États et constitue un obstacle à une paix juste et durable. La résolution 2334 du Conseil de sécurité de l’ONU, votée à la quasi-unanimité des États-membres le 23 décembre 2016, a appelé à l’arrêt immédiat et complet de la colonisation et exhorté les États à différencier entre le territoire de l’État d’Israël et les territoires occupés depuis 1967. Dans ce cadre, la France condamne régulièrement la politique de colonisation par l’Israël.

La France renouvelle sa confiance à l’ensemble des organisations internationales dont l’action permet de faire avancer la question israélo-palestinienne. Au total, c’est un effort annuel d’environ 8 millions d’euros que la France fournit, par ces différents canaux, aux collectivités palestiniennes. Elle consacre des sommes considérables à l’aide à la Palestine (plus de 500 M€ sur la période 2008-2017, et le maintien de l’aide budgétaire à l’Autorité palestinienne en 2017 à 16M€), dont environ un tiers en faveur de Gaza. La France encourage aussi la réconciliation inter-palestinienne, et rappelle par ailleurs la nécessité que le Hamas, qui figure sur la liste des organisations terroristes de l’Union européenne, réponde aux attentes bien connues de la communauté internationale, en reconnaissant l’État d’Israël et les accords passés, et en renonçant à la violence.

Finalement, l’éclatement de la Palestine aura disséminé sa semence à travers la diaspora. Il y a en Amérique en Australie, au Canada, en Europe, dans le monde arabe, surtout de jeunes femmes, des leaders nés, juges, avocats, médecins, ingénieurs, environnementalistes, et très attachés à leur pays. Ils sont citoyens du monde et représentent l’avenir de la Palestine.

**Palestine historique : inventer deux citoyennetés sur un même territoire comme étape vers une citoyenneté commune**

**Bruno DRWESKI**

Maitre de conférence à l’INALCO, directeur de la revue « La Pensée Libre »

 On peut regretter que la colonisation juive dans la foulée du sionisme ai abouti à créer, à l’image des réserves indiennes ou des bantustans, des enclaves palestiniennes isolées les unes des autres, et dans les faits invivables et non viables, mais cela rend désormais irréalisable la création de deux Etats côte à côte sur le territoire de la Palestine historique si l’on veut éviter de nouveaux déplacements massifs de populations. Sans même aborder le fait que ce projet ignore le droit de retour pour les Palestiniens expulsés de leur pays en 1948. Dans cette situation, si nous voulons éviter que se renouvelle en Terre sainte « l’alternative » qui s’est imposée en Algérie à la fin de la colonisation pour les colons français ou en Europe orientale en 1945 pour les colons et enclaves allemandes « la valise ou le cercueil ! », il n’y a à terme pas d’autre solution que de créer sur la terre de Palestine une entité étatique commune rendant leurs droits légitimes ou tout au moins les compensant pour ceux qui ont été spoliés de leurs biens. C’était d’ailleurs depuis les origines du conflit le projet stratégique de tous les groupes politiques authentiquement démocratiques qui ont tenté chez les Palestiniens arabes comme chez les juifs de lui trouver une issue pacifique.

 Il est toutefois clair qu’une tel « rêve » d’Etat laïc, citoyen, unitaire et démocratique ne peut se réaliser du jour au lendemain vu l’accumulation de souffrances et de méfiances engendrées par un conflit qui dure depuis au moins 70 ans. Des étapes sont donc à prévoir mais des possibilités inexplorées existent. Si le principe de deux Etats viables côte à côte semble désormais irréalisable, rien n’empêche d’imaginer deux citoyennetés pour un même territoire dans un système confédéral ne prenant pas en compte le territoire effectivement contrôlé mais les populations. Il est tout à fait possible d’envisager deux structures étatiques parallèles gérant les fonctions non territoriales propres à chaque vie politique à côté de structures confédérales gérant les territoires. C’est d’ailleurs grosso modo ce que les communautés juives dans le monde musulman ont connu jusqu’à la naissance des Etats modernes, un statut d’autonomie juridique au sein d’une structure étatique garantie par un Sultan consensuellement reconnu. C’est aussi ce que réclamaient les partis juifs socialiste et libéraux, Bund et Folkiste, en Pologne et en Russie avant 1939 sous le concept « d’autonomie nationale culturelle » dans le cadre d’un Etat territorial et citoyen commun. Rien n’empêche d’imaginer une « autonomie nationale culturelle » juive et arabe dans le cadre d’une Palestine commune où il y aurait, au moins dans un premier temps, deux niveaux de pouvoir. Et sous garantie internationale consensuelle pour toutes les parties.

 Resterait à trouver les arrangements nécessaires et indispensables liés aux exigences palestiniennes légitimes de droit de « retour ». Concernant tous les Palestiniens qui ont vu leurs terres illégitimement et donc illégalement confisquées après 1948 ou depuis 1967. Il faut à cet égard savoir que presque 80 % des terres palestiniennes confisquées après 1948 ne sont toujours pas habitées car, si l’on parle beaucoup et à juste titre de la colonisation sioniste en Cisjordanie, on néglige de constater le fait que les juifs dans l’Israël de 1948 sont concentrés pour une large part sur une mince bande de territoire d’une vingtaine de kilomètres de large au maximum, le long des rivages de la Méditerranée, soit à peine 15 % de tout le territoire palestinien d’origine. Il existe donc des possibilités pour assurer relativement facilement le droit de retour d’une grande partie des Palestiniens qui le souhaiteraient, et de compensations pour les autres, la chose devenant moins menaçante pour les juifs s’ils voyaient que dans le cadre d’une structure étatique de type confédéral assurant l’autonomie nationale culturelle des deux groupes, ils auraient toutes les garanties de sécurité nécessaires. Sécurité qu’ils n’ont visiblement pas aujourd’hui à cause de l’état de guerre permanent et qui se manifeste entre autre par le fait qu’une très grande partie des citoyens israéliens possède une valise mais aussi une seconde citoyenneté « de réserve » en quelque sorte, et qu’ils ont même souvent profité de l’effondrement du bloc de l’Est pour récupérer auprès des consulats concernés les citoyennetés des pays européens dont ils étaient issus avant l’aventure sioniste.

***La Palestine, affaire de droit international ou objet de transaction ?***

**S.E. Michel RAIMBAUD**

Ambassadeur de France et ancien Directeur de l’Office français de protection des réfugiés et des apatrides, « **Palestine : affaire de droit international ou objet de « transaction » ? »**

À l’origine de la question de Palestine, il y a le plan de partage voté par la résolution 181 de l’Assemblée Générale le 29 novembre 1947, après que la Grande-Bretagne se soit déchargée sur l’ONU de ses responsabilités historiques. Le plan prévoit la constitution de trois entités, un Etat juif, un Etat arabe, et la ville de Jérusalem, placé sous un statut international spécial. Seul verra le jour l’Etat d’Israël, proclamé le 14 mai 1948. Les hostilités sont immédiatement déclenchées par les Arabes, qui refusent un partage illégitime à leurs yeux.

Au départ, le « conflit » sera un dossier avant tout politique, de droit international, qui doit être réglé en tant que tel. Israël n’est-il pas le seul Etat né d’une résolution de l’ONU ? Mais les évènements, ponctués de guerres et de rares épisodes de négociation (accords d’Oslo, processus de Madrid, néfastes accords de paix séparée) vont vite traduire une dérive dégradante. Il n’y aura jamais d’Etat arabe, la Cisjordanie étant émiettée en archipel, Gaza transformée en gigantesque prison, et la Jérusalem arabe en capitale éternelle d’Israël. La question politique – notamment la « solution à deux Etats » - sera progressivement évacuée. Elle s’effacera pour laisser la place à une affaire de réfugiés, puis à un problème humanitaire, et enfin à un dossier « pénitentiaire » (le sort des Gazaouis).

Sur 70 ans, le traitement de la question palestinienne aura consacré la faillite des Nations Unies, le triomphe de l’illégalité. On aura tout fait pour habituer des opinions indifférentes ou partiales à l’idée d’un Etat israélien juif, expansionniste et discriminateur, à une sorte de nouvelle partition de la Palestine arabe en deux parties, Gaza et Cisjordanie, sans Jérusalem.

Rien ne symbolise mieux la victoire de la loi de la jungle sur le droit onusien que la « transaction du siècle ». Ce superbe cadeau à Israël, inventé par Trump après le « don » de Jérusalem et du Golan syrien, vise à dissoudre le peuple palestinien et à rayer de la carte les traces de sa terre, en l’amadouant avec quelques milliards des Etats du Golfe et en proposant des « pays de remplacement ».

Pourtant, les Palestiniens étant unanimes à la refuser, la « transaction du siècle » pourrait bien expirer le jour même de son annonce. C’est l’avis de nombreux observateurs.

**« La question palestinienne et le Deal du Siècle »**

**S.E. Salman ELHERFI**

**Ambassadeur, Chef de la Mission de Palestine en France**

Comme vous le savez sans doute, les négociations de l’OLP avec les administrations américaines ont commencé en 1976. Ces négociations ont connu des hauts et des bas et se sont déroulées en plusieurs étapes, passant par les négociations de Beyrouth jusqu’au 1982, de Tunisie entre 1985 et 1988 et à la suite de l'accord jordano-palestinien et la déclaration d'indépendance en 1988. Les années 90 ont été marquées par les accords d’Oslo sous l’égide des Etats-Unis d’Amérique (1993).

Un changement radical et tragique a eu lieu, en 2017, avec l’arrivée de Donald Trump a la tête de la Maison blanche. Son administration a adopté une série de décisions contre notre Peuple, à commencer par le transfert de son ambassade de Tel Aviv à Jérusalem et la fermeture de son consulat à Jérusalem (une mission américaine auprès des Palestiniens depuis 1844). Trump a décidé en effet de considérer Jérusalem comme la capitale unifiée de l’Etat d'Israël, de fermer le bureau de l'OLP à Washington DC, retirant sa reconnaissance du Peuple palestinien et de son représentant légitime, comme s'il s'agissait d'un peuple inexistant.

L’administration Trump signe et persiste. Elle déclare légitimes les colonies de peuplement israéliennes placées sous souveraineté israélienne. Autrement dit, elle accepte et légitime l’annexion des territoires palestiniens occupés par Israël, en flagrante violation des principes fondamentaux du droit international et de toutes les résolutions pertinentes de l’ONU, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies en tête.

L'administration américaine a effacé d’un trait de plume la question des réfugiés en redéfinissant qui est le réfugié palestinien en fonction de ses propres intérêts, mettant en doutant leur nombre (considérant qu'il n'y en avait pas plus de 200 000 en 1947, décédés aujourd'hui et ne pouvant hériter de ce statut). Parallèlement, cette administration exerce d’énormes pressions et de chantages sur les pays qui accueillent ces réfugiés pour qu'ils s'y installent de façon permanant et

définitive et devenir citoyens. L’administration américaine ne s’est pas arrêtée là, mais a appelé les Nations-Unies à supprimer l’UNRWA et à réduire sa contribution à son budget.

Dans sa guerre visant à affamer le peuple palestinien, le gouvernement Trump a coupé toutes ses contributions financières (840 millions de dollars par an) au budget de l'Autorité nationale palestinienne. Ces contributions constituent un engagement juridique des États-Unis au titre des accords conclus et non une aide ou un don, car elles correspondent au coût de l'occupation, payé par les pays donateurs à la place d'Israël, la puissance occupante chargée des besoins et bien être de la population sous sa domination et ce en vertu des Conventions de Genève et des normes internationales. Cette administration partiale a coupé également l'aide aux institutions éducatives et médicales palestiniennes, visant plus particulièrement les hôpitaux de Jérusalem Est et les bourses octroyées aux étudiants palestiniens dans les universités américaines aux États-Unis et à

l'étranger.

Ne trouvant devant elle aucune pression internationale, l'administration Trump poursuit son plan et bénit l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des hauteurs de la Cisjordanie pour des raisons dites sécuritaires, ce qui signifie que *in fine* Israël contrôlera pleinement près de 85% de la Cisjordanie. Ce qui signifie la mise à mort de la solution de deux Etats. Car, il n’y aura plus que quelques ghettos palestiniens isolées en Cisjordanie à côté du grand ghetto de Gaza. En fin de compte, Israël contrôlera effectivement 85% des territoires palestiniens occupés, contrairement à ce qui a été convenu au niveau international, à savoir la création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël sur tous les territoires occupés le 4 juin 1967, soit 22% de la Palestine historique. Rappelons que le plan de partage de l’ONU (résolution 181) de 1947, donnait à l’État de Palestine environ 45% du territoire de la Palestine et 55% à l’État d’Israël et, aujourd’hui, les Palestiniens ne possèdent plus que 15% de leur terre.

Aujourd'hui, et après toutes ces actions unilatérales et illégales, Trump affirme vouloir résoudre la question palestinienne par un formule magique « la Paix économique ». Ceux qui veulent résoudre le problème détruisent-ils la solution des deux États et légitiment-ils le vol et l'occupation du territoire d’autrui par la force ? Si l’Amérique est sérieuse dans ses propos, où sera appliquée son

plan du siècle et sa paix économique ? Sur quelle terre ? Sans doute sur la planète Mars ! Nous ne le savons pas encore car le contenu de l’affaire du siècle n'a pas été dévoilé officiellement. Ce que nous savons par contre, c'est que ceux qui veulent aider les Palestiniens sur le plan économique ne les affament pas, et ne soutiennent pas Israël dans le vol de leur argent en saisissant les taxes de l'Autorité palestinienne. Ceux qui prétendent aider le peuple palestinien ne financent pas les crimes quotidiens d'Israël contre notre Peuple qui lutte pour sa liberté devant le regard parfois complice d’un monde qui semblent avoir oublié qu’il est fait avant tout de chair et de sang avant de devenir un monde multi-identitaire, multiculturel et multi religieux.

Par conséquent, nous appelons ce monde à ne pas suivre aveuglement la politique coloniale et raciale d’Israël et des USA et de rejeter les tentatives de ces derniers en vue d’affamer notre peuple afin qu’il capitule devant leur crime du siècle. La stratégie israélo américaine vise à rayer le Palestinien de la carte des nations, nier son existence et mettre fin à sa juste cause et à ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'autodétermination. Israël et son allié américain, impose à notre peuple une nouvelle politique d'Apartheid pour éliminer à jamais la cause

palestinienne.

Mais la volonté et la fermeté de notre peuple et sa lutte pacifique constituent notre force et notre seule arme face à l’impérialisme et à l'Apartheid. Et nous restons convaincus qu'il existe dans ce monde, parmi votre assemblée, des personnes libres qui partagent nos valeurs et notre volonté de préserver la crédibilité du droit international, seul garant de la paix et de la stabilité dans un monde menacé par la monté de l’extrémisme et du populisme.

**L’évolution de la crise politique et sociale en Palestine**

**Jibril RAJOUB**

*Secrétaire Général, Mouvement de Libération Nationale Palestinienne (P.N.L.M.)*

Ma cause est contre les décisions qui ont d’une part déshérité tout un peuple palestinien soi-disant « après la Deuxième Guerre Mondiale », ensuite créé un État d’Israël pour poursuivre la persécution contre le peuple palestinien déshérité à ce jour. Est-ce que l’humanité aura le courage et la conscience de redresser, avant qu’il ne soit trop tard, ces terribles torts imposés sur les indigènes d’un territoire ?

Les Palestiniens croient fermement que la France a ce courage et cette conscience. Déjà depuis longue date la France exerce des rôles de protection des Lieux Saints. La langue française est pratiquée couramment chez les Palestiniens, et même dans tout le Moyen Orient ; la vie chrétienne est partie de la vie de tous les jours des Palestiniens qui, effectivement appellent la capitale française « Capitale de la Lumière », et attendent de la France de mener vers le rétablissement de paix et de justice en un Etat souverain palestinien, conformément aux Résolutions de l’Organisation des Nations Unies portant sur les frontières de 1967 et incorporant la Résolution 194 pour les réfugiés palestiniens.

Pour l’administration du Président TRUMP des Etats-Unis, il n’y a aucun problème : le peuple palestinien est dispensable, et n’a droit à rien, même d’être représenté lors des débats le concernant ; mais cela est l’attitude américaine vis-à-vis le droit international, la Cour internationale de Justice, les pays asiatiques notamment la Chine, et même l’Organisation des Nations-Unies. Pour l’administration d’Israël, le choix est entre continuer l’expansion de la colonisation, sinon de rester sur les acquis, non sans devoir traduire en justice les « actes terroristes par les Palestiniens » ; il faut aussi observer qu’Israël a su prospérer économiquement et techniquement à ce jour, même en exploitant des commerces illégaux. Mais de toutes manières, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien est une exigence de base pour que prospèrent paix et stabilité dans la région, et éventuellement même plus loin.

C’est vrai qu’Israël n’est pas le seul usurpateur de territoire de la planète, toutefois et grâce à la puissance chanceuse quoique instable et répréhensible de l’Amérique, Israël n’est pas reconnu coupable pour ses mécréances.

En guise de conclusion, ce n’est pas une exagération d’affirmer que l’avenir du système international est en jeu en Palestine voir Israël voir Gaza. C’est une épreuve fondamentale pour le droit international : s’il y a échec, c’est un échec pour tout le monde.

Pour ma part, je ferai toujours appel à la France, pour établir l’Etat Palestinien ayant sa capitale à Jérusalem Est, et je serai toujours reconnaissant à la France pour les aides et secours apportés à mon peuple. Enfin, ceux qui cherchent réellement la paix doivent passer par la justice, et c’est pour moi un honneur de passer par la France.

**Le droit au retour des Palestiniens expulsés**

**dits officiellement « réfugiés »**

**Maître Maurice BUTTIN**

*avocat honoraire, président d’honneur du CVPR PO*

**Président d’honneur du Comité de Vigilance pour une Paix réelle au Proche-Orient**

La cause palestinienne est la cause centrale pour les peuples arabes. Au sein de celle-ci, celle du « *retour des réfugiés*» reste, envers et contre tout, le moteur de la résistance palestinienne. Elle est incontournable pour le peuple palestinien.

Avant d’aborder cette question, en fait et en droit, j’entends rendre un vibrant hommage, d’abord au médiateur de l’ONU, le comte Bernadotte, assassiné en septembre 1948 pour avoir insisté dans son rapport à l’ONU au « *droit des innocentes victimes du conflit de retourner chez eux*», ainsi qu’aux 302 morts, assassinés par les soldats israéliens, lors de la « *Grande Marche du Retour*», non violente, organisée, chaque vendredi, depuis plus d’un an à Gaza. B. Netanyahou a justifié ces massacres par la « *défense sacrée d’Israël*» ! Un mensonge de plus pour justifier l’injustifiable.

Les faits, chacun les connaît : l’expulsion, décidée par le plan israélien Daleth, de 750 000 Palestiniens (la Nakba) en 1948/49 ; l‘admission à l’ONU de l’Etat israélien à la double condition de l’acceptation du partage de 1947 et du retour des réfugiés ; la création de l’UNRWA en 1949 ; la suppression des fonds à cet organisme par Donald Trump en 2018.

Le droit : **Les principes du droit international**: la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme ; la IVème Convention de Genève ; le Pacte international relatif aux droits civils et militaires. **Et, surtout, la résolution 194, du 11 décembre 1948**, de l’Assemblée générale des Nations Unies concernant les Palestiniens, renouvelée plus de 150 fois ! Sans oublier les résolutions 247 et 338 du Conseil de Sécurité.

L’Etat israélien ignore le droit international et toutes les résolutions de l’ONU. Il ne connaît depuis et avant sa création en 1948, que la politique du fait accompli, fort de l’appui inconditionnel à ce jour des Etats-Unis.

138 Etats ont reconnu l’Etat de Palestine, depuis sa proclamation le 15 novembre 1988. Il est devenu en 2012 le 194ème Etat reconnu par l’ONU, même si pour l’instant non membre, mais simple observateur. Depuis il a rejoint plus de 50 organisations internationales, dont la Cour Pénale internationale...

La Palestine est pourtant toujours occupée ! Le manque de courage des dirigeants occidentaux, de même que celui des dirigeants des Etat arabes, perpétue cette situation.

Les dirigeants israéliens envisagent aujourd’hui d’annexer la totalité, ou la plus grande partie, de l’Etat palestinien déjà réduit aux 22 % du mandat britannique. Lorsqu’ils auront pris cette décision, ils signeront à plus ou moins long terme l’arrêt de mort du sionisme, la politique d’apartheid à l’égard du peuple palestinien, en Palestine occupée, comme en Israël, ne pouvant encore durer bien longtemps.

**Perspectives d’avenir de la Palestine conformes au droit international**

**Jean-Guy Greilsamer**

intervenant de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

Cette intervention s’attachera à exposer quelles sont les perspectives d’avenir de la Palestine du point de vue du respect du droit international contemporain.

Ce droit international s’appuie sur des principes clairs tels que : la condamnation du colonialisme, de l’apartheid, de l’épuration ethnique des peuples autochtones, le droit au retour des réfugiés palestiniens, le respect des droits humains universels, le droit à la résistance et à l’autodétermination des peuples colonisés.

De nombreuses résolutions internationales, souvent bafouées, ont exprimé les droits du peuple palestinien. Or la situation d’aujourd’hui se caractérise par la persistance du mythe du retour de l’ainsi nommé « peuple juif » après 2000 ans d’exil, par un colonialisme de peuplement qui vise à rayer politiquement et socialement  la Palestine de la carte pour la réduire en petits bantoustans sous contrôle israélien, par le blocus de Gaza, par les accords sécuritaires avec l’Autorité Palestinienne, par la répression très sévère des résistants palestiniens, par une loi à valeur constitutionnelle officialisant l’apartheid israélien, par le chantage permanent à l’antisémitisme pour tenter de museler les opposants à cette politique.

Il est important de comprendre que cette situation et le poids de la politique sioniste ne résultent pas que de la responsabilité israélienne mais aussi de l’alliance ou du silence complice de nombreuses puissances. Israël participe à un axe mondial nationaliste, raciste, xénophobe, sécuritaire, dans lequel figurent Trump, Bolsonaro et divers gouvernements et courants politiques parfois antisémites. L’« accord du siècle » de Trump est scandaleux, et les risques de guerre de Trump et du gouvernement israélien, même en crise, contre l’Iran sont réels.

Nous expliquerons ensuite que les facteurs d’espérance sont réels aussi. La résistance du peuple palestinien, malgré sa situation tragique et les divisions politiques qu’il subit, persiste. L’opposition anticoloniale juive israélienne bien que minoritaire est active. Le mouvement international BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) pour mettre fin à l’impunité d’Israël est devenu un engagement majeur pour la solidarité internationale à notre époque. Il remporte de nombreuses victoires et inquiète Israël. Un nombre important de Juifs y participent et le lobby sioniste se fissure, en particulier aux U.S.A.

Des solidarités concrètes qui aident le peuple palestinien à résister dignement se développent. Ainsi en France l’UJFP a permis le financement d’un château d’eau et l’irrigation de cultures à Gaza - et les bénéficiaires ont affiché le soutien de l’UJFP.

En Europe nous sommes confrontés à un lobby sioniste agressif et l’Europe est le premier partenaire commercial d’Israël. Il est donc important, mais aussi possible, de se mobiliser pour que les condamnations sans lendemain par l’Union européenne de la colonisation finissent par se traduire en actes.

Par ailleurs il n’est pas utopique d’estimer que la jeunesse qui se soulève actuellement sur les questions du climat et de l’environnement est porteuse d’avenir également pour les autres causes concernant la justice internationale.

Pour conclure nous ne pouvons pas savoir, et il ne nous appartient pas de le décréter, quel sera l’avenir étatique de la Palestine, mais il est possible de remporter des victoires contre l’impunité d’Israël et d’aider concrètement le peuple palestinien. **C’est donc un devoir politique et moral de le faire.**

**Marches du retour et droit international**

**Christophe OBERLIN**

**Professeur ès-médecine**

Les Marches du retour sont des manifestations de protestation de la population de Gaza au siège israélo-égyptien. Initiées fin 2017, elles regroupent tous les vendredis plusieurs dizaines de milliers de personnes tout au long de la frontière israélienne. Initialement spontané, le mouvement est contrôlé par un comité composé de représentants de tous les groupes politiques de la Bande de Gaza à l’exception du Fatah.

Du 30 mars 2018 au 14 mai 2019, 305 Palestiniens ont été tués par l’armée israélienne en territoire gazaoui, dont 59 enfants et dix femmes, tandis que 15 000 étaient blessés. Le type de blessures (7069 tirs à balles réelles, 3165 impacts sur la tête ou le tronc) témoignent dans de nombreux cas de la volonté de tuer, les 8306 impacts sur les membres inférieurs de celle de provoquer un handicap définitif. L’utilisation notamment de balles explosives (soft-nose bullets), interdites contre les êtres humains (même en pratique militaire) est responsable de 136 amputations. A noter également les 680 blessés parmi le personnel médical et paramédical (3 morts), 118 tirs sur ambulance, 365 tirs sur des journalistes (2 morts), toutes indications qui témoignent d’une politique délibérée.

Depuis 2009 la société civile palestinienne tient le rôle de leader pour la défense des droits des Palestiniens, et se tourne vers la Cour Pénale Internationales qui est sa juridiction naturelle.

Recueil de données :

La Cour Pénale Internationale est une Instance professionnelle qui a besoin de victimes identifiées et de preuves qui lui parviennent par l’intermédiaire d’avocats accrédités.

Depuis 2014 une équipe palestinienne (*forensic team*) a entrepris un travail professionnel de recueil de données médicolégales selon les standards internationaux : identification des victimes, recueil de témoignage (oral, photo, vidéo, films, rapports d’autopsie, prélèvements sur les victimes, mandat nominaux, traduction en anglais, classification des données, etc.) afin de pouvoir apporter au tribunal les chaines de preuves nécessaires le jour venu. Des prélèvements sont également prélevés pour analyse sur les victimes d’intoxication aux gaz neurotoxiques (2458).

Actions effectives des Palestiniens auprès de la Cour Pénale Internationale :

L’objectif est d’obtenir l’ouverture d’une enquête par le Procureur de la Cour Pénale Internationale.

Janvier 2009 (suite à la guerre de l’hiver 2008-2009 contre Gaza) plainte posant notamment la question des soldats israéliens binationaux citoyens de pays ayant ratifié le Statut de Rome.

Juillet 2014 : plainte du Ministre de la Justice de Palestine et du Procureur général de Gaza. Plainte gelée quelques jours plus tard par le Ministre des Affaires étrangères de Palestine.

Janvier 2015 : Adhésion de la Palestine au Statut de Rome, mais aucune plainte n’est déposée.

Juillet 2017 : Plainte de 40 associations et syndicats de Gaza contre le crime de siège.

Décembre 2017 : Début des Marches du retour à la suite du transfert de l’ambassade américaine de Tel Aviv à Jérusalem. Préparation d’une plainte des victimes, sans soutien de l’Etat de Palestine.

22 mai 2018 : Activation de l’article 14 par l’Etat de Palestine (suite au massacre du 14 mai faisant 59 victimes), et donc début de la phase judiciaire (saisine de la Chambre préliminaire 1).

Juillet 2018 : ouverture d’un registre des victimes par la Chambre préliminaire 1

26 mai 2019 : Envoi à la Cour (Chambre préliminaire 1) d’une plainte de 750 victimes des agressions israéliennes sur le territoire de Gaza contre les Marches du retour.

Peu médiatisée mais affolant en interne les responsables israéliens, la voie juridique contre les crimes commis à Gaza suit son chemin. La principale cause du retard à l’ouverture d’une enquête est constituée par les choix politiques du gouvernement palestinien dont l’absence de coopération pourrait aboutir à une décision de type « afghane », la Cour estimant alors que, compte tenu de la faiblesse de ses moyens d’investigation et l’absence de coopération de l’Etat concerné, une enquête s’avérerait impossible. Avec une différence de taille : les dossiers parfaitement documentés des victimes de Gaza sont dans les mains de la Cour.

**Quel avenir pour le Golan annexé ?**

Fayçal Jalloul

Écrivain et journaliste spécialiste du Moyen Orient

Comment peut-on expliquer la décision du président américain Donald Trump de céder le Golan syrien occupé à l'État hébreu? Cela change-t-il les rapports de force dans cette région? Est-ce que l'avenir de ce plateau stratégique est celui d'Israël même! et rétablira ainsi la considération pour le projet du Grand Israël? Que peut faire la Syrie pour défendre son pays et récupérer le plateau? Tenait-elle à une loi internationale qui n'est pas respectée par le pays le plus puissant du monde? Qu'en est-il de l'interdépendance entre le Golan, les fermes de Shebaa et Kafr Rashuba occupées dans le sud du Liban structurellement liées au destin des hauteurs du Golan parce que la frontière libano-syrienne dans cette région n'était pas tracée et donc difficile à séparer la part libanais de la part syrienne?

Ces questions ont été soulevées lors de l'initiative de Trump en mai dernier. La ou les réponses à ces questions nécessite(ent) un peu de recul en arrière : Israël a occupé le plateau syrien en 1967 et en a abandonné une partie en 1974. À cette époque, il a adopté une politique de nettoyage ethnique : il a chassé des Arabes, des Turkmènes et des Circassiens du Golan et a gardé 20 000 citoyens druzes dans cinq villages. En revanche, il a construit 30 colonies habitées par plus de 40 000 colons. Netanyahu a promis de construire une colonie privée nommée Trump en gage de sa promesse de donner les hauteurs du Golan à l'État hébreu.

La politique de nettoyage ethnique a conduit à la destruction de 300 villages et fermes syriens et, par conséquent, à l'élimination des infrastructures humaines susceptibles de permettre une résistance armée, mais cela n'a pas empêché Damas et ses alliés de constituer des réseaux de résistance contre l'occupation israélienne, notamment au Liban, en Irak, en Syrie et en Iran. Cela signifie que l'avenir du plateau devenu israélien n'est pas garanti, tout comme le grand projet du grand Israël.

Il est impossible de parier sur la paix en annexant les hauteurs du Golan à l'Etat juif. Rien n'indique que la Syrie se conformera à cela et acceptera donc la paix avec Israël sans les hauteurs du Golan, mais tout indique que l'axe de la résistance possède désormais une carte maitresse pour mettre toute la région sur le chemin de la libration de la Palestine et du Golan.

L'avenir de la région est en jeu de guerre, qui sert temporairement les intérêts électoraux de Trump et de Netanyahu, mais va dans le sens de ce que l'ancien Premier ministre israélien Ehud Olmert avait mis en garde après la guerre de 2006 au Liban : Israël va regretter chaque instant perdu sans réaliser la paix avec ses voisins arabes.

**Parallèle entre les politiques israéliennes et américaines**

Alain CORVEZ

**Conseiller en stratégie internationale**

Le mépris des lois internationales et des résolutions de l’ONU du gouvernement de l’état israélien depuis son origine ne peut se faire que grâce au soutien que le gouvernement américain lui assure, état d’ailleurs créé par des pressions diverses de Washington de septembre à novembre 1947 pour faire changer les votes d’états initialement opposés à cette installation de l’état juif «sur des terres acquises dans des conditions plus ou moins justifiées, au milieu des peuples arabes qui lui étaient fondamentalement hostiles», comme l’a dit le Général de Gaulle dans sa conférence de presse à l’Elysée du 27 novembre 1967.

Dont la France qui changea son vote en quelques jours.

Une analogie s’impose aujourd’hui avec le comportement du gouvernement de Donald Trump qui, depuis son intronisation a déchiré plusieurs traités internationaux, sans compter ses décisions unilatérales de retrait d’organismes et d’accords entérinés par la communauté internationale, comme le mécanisme de financement de l’aide onusienne aux Palestiniens.

Ce que l’on sait du plan de paix américain que prépare son gendre Jared Kushner, avec un financement arabe, n’est que l’imposition aux Palestiniens de la soumission totale à la volonté israélienne.

Tant que cette coercition politique existera, assortie d’une coercition militaire, une paix au Moyen-Orient est à la fois illusoire et impossible à envisager.

Il faut encourager le Président Trump, qui est un homme d’affaires intelligent qui vient de montrer récemment son pragmatisme en changeant d’attitude envers l’Iran, d’après son annonce surprise depuis Tokyo, recommandant à son ami Shinzo Abe d’utiliser ses bonnes relations avec les dirigeants perses pour aider à trouver une solution respectable pour les deux parties qui mette fin à l’hostilité récurrente des Etats-Unis envers la République Islamique d’Iran, et à poursuivre cet aggiornamento de sa politique pour admettre qu’il existe d’autres puissances dans le monde avec lesquelles les Etats-Unis doivent composer pour parvenir à des relations internationales apaisées. Toute politique unilatérale des Etats-Unis leur crée chaque jour davantage d’ennemis car l’« hégémon » américain n’est plus la réalité du monde : l’Occident qui le suit aveuglément n’est qu’une infime partie de la planète ; la majeure partie de l’humanité s’oppose désormais frontalement à cette démesure ou cherche à biaiser pour l’éviter.

Cette règle s’applique notamment au conflit israélo-palestinien où la politique obscurantiste du gouvernement de Netanyahu dessert, par ses excès insupportables, les intérêts des Etats-Unis autant que ceux des Israéliens et développe l’antisémitisme mondial qui n’est souvent que de l’antisionisme. La diaspora juive mondiale, notamment américaine, semble le percevoir et pourrait inciter le Président américain à imposer une politique respectueuse des droits des populations palestiniennes chassées de leurs terres de façon inique.